

# TARIFS SANTÉ 2026

BTP Santé Réunion  
IDCC 627 - 771 - 2389



L'entreprise peut choisir **parmi les 3 niveaux obligatoires**.

En fonction de son choix, les salariés pourront améliorer leur couverture avec les niveaux facultatifs supérieurs.

Régime (% PMSS)	Base conventionnelle obligatoire	+ Option 1 facultative *	+ Option 2 facultative *	Option 1 obligatoire	+ Option 2 facultative *	Option 2 obligatoire
Global Famille	2,35 %	+ 0,80 %	+ 2,22 %	3,08 %	+ 1,23 %	4,20 %
Isolé	1,08 %	+ 0,55 %	+ 1,16 %	1,58 %	+ 0,52 %	2,05 %
Duo	1,95 %	+ 1,18 %	+ 2,16 %	3,02 %	+ 0,80 %	3,75 %
Famille	3,05 %	+ 1,21 %	+ 3,12 %	4,15 %	+ 1,65 %	5,65 %

\* À additionner à la cotisation du niveau obligatoire.

Les ayants droit sont couverts automatiquement. La cotisation du contrat collectif obligatoire doit être prise en charge à au moins 50 % par l'employeur. Les cotisations des options facultatives sont à la charge intégrale du salarié.

PMSS = Plafond mensuel de la Sécurité sociale (4 005 € en 2026).

Ce qui équivaut à :

Correspondance en € PMSS 2026 = 4 005 €	Base conventionnelle obligatoire	+ Option 1 facultative *	+ Option 2 facultative *	Option 1 obligatoire	+ Option 2 facultative *	Option 2 obligatoire
Global Famille	94,12 €	+ 32,04 €	+ 88,91 €	123,35 €	+ 49,26 €	168,21 €
Isolé	43,25 €	+ 22,03 €	+ 46,46 €	63,28 €	+ 20,83 €	82,10 €
Duo	78,10 €	+ 47,26 €	+ 86,51 €	120,95 €	+ 32,04 €	150,19 €
Famille	122,15 €	+ 48,46 €	+ 124,96 €	166,21 €	+ 66,08 €	226,28 €



## Mieux comprendre les structures des cotisations

Un employeur opte pour la souscription du contrat collectif obligatoire Base conventionnelle, cotisation Global Famille. Un salarié, marié avec 2 enfants, souhaite améliorer les garanties de son contrat socle et atteindre le niveau de l'Option 2 pour l'ensemble de sa famille.

Le montant des cotisations à acquitter sera de :

- pour l'employeur : 47,06 € au titre du contrat obligatoire,
- pour le salarié, son conjoint et ses deux enfants : 133,25 € (47,06 € au titre du contrat obligatoire + 88,91 € au titre de l'Option 2 facultative).



ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS « PRO BTP », Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

siège social : 7 rue du Regard 75006 Paris - SIREN 394 164 966

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS BTP-PRÉVOYANCE, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la

Sécurité sociale - siège social : 7 rue du Regard 75006 Paris - SIREN 784 621 468

AUDITS CONSEILS ASSURANCES (ACA ASSURANCES) – SIRET N°95407954700012 – RCS de Paris, société immatriculée à l'ORIAS sous le n°23006131  
(Courtier en assurances) 38 rue de Berri 75008 Paris.